



ASSOCIATION DU NOTARIAT FRANCOPHONE

# Lettre d'information

N° 41  
JANVIER 2023



*De haut en bas, de gauche à droite :*

L'Assemblée générale de l'Association du notariat francophone (ANF) 2022 ;

Lionel Galliez est devenu le nouveau président de l'UINL ;

Mission sur l'état civil au Sénégal ; Nicolas Nord, secrétaire général de la CIEC.

## 02 éditorial

### **UN FRANCOPHONE À LA TÊTE DE L'UINL**

de Laurent Dejoie, président de l'ANF

## 03 événement

### **FORTE MOBILISATION POUR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ANF 2022**

## 06 ACTUALITÉS

## 08 VIE DES CHAMBRES

## 12 entretien avec...

### **NICOLAS NORD, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA CIEC**

## Un francophone à la tête de l'UINL



**Laurent Dejoie**  
Président de l'ANF

La Lettre d'information de l'ANF est éditée par l'Association du notariat francophone  
60 bd de La Tour Maubourg  
75007 Paris  
www.notariat-francophone.org

Directeur de la publication  
LAURENT DEJOIE  
Président de l'ANF

Responsable éditoriale  
ANNE-MARIE CORDELLE  
01 44 90 30 00  
anne-marie.cordelle.csn@notaires.fr

Rédaction en chef déléguée  
ALAIN GRUMBERG  
grumberg@futuringpress.com

Futuring Press  
63 Ter, avenue Édouard-Vaillant  
92100 Boulogne-Billancourt  
06 80 90 63 96  
www.futuringpress.com

Photographies  
FUTURING PRESS,  
ANF, Chambres notariales...

Maquette  
Jean-Sien Kin

Coordination d'impression  
Pro Image COPY/NUMERIK  
15 avenue du Général-Leclerc  
92100 Boulogne-Billancourt

Réunis au Mexique le 30 novembre 2022, les notariats membres de l'Union internationale du notariat ont renouvelé leurs instances dirigeantes. Le nouveau président de l'Union, Lionel Galliez, notaire à Paris, est un ami de l'Association du notariat francophone. Il en est membre (Lire son entretien en page 6).

**AUPRÈS DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES** - Au-delà de la légitime satisfaction de voir l'un des nôtres accéder à cette fonction déterminante pour les notaires du monde, notre nouveau président s'est beaucoup investi auprès d'organisations internationales telles que les Nations Unies, la Banque Mondiale, le Fonds monétaire international, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Il a mené avec succès des actions fondamentales pour la reconnaissance du notariat et la promotion de notre système de droit continental.

**L'ANF, COMPOSANTE IMPORTANTE** - Avec l'importance croissante de la francophonie, le notariat francophone est appelé à prendre une place plus prépondérante encore au sein du notariat mondial comme en témoigne notre présence dans les instances de l'Union (voir ci-dessous). Nous pourrions apporter notre expertise, nos compétences et notre savoir-faire dans des domaines aussi divers que ceux de la formation, du titrement, de l'identification des personnes, de l'état civil des enfants, de la sécurité juridique ou encore de la numérisation. Le master II de droit notariat de Niamey bénéficie déjà d'un grand soutien de l'UINL. La solidarité, valeur essentielle du notariat, s'est aussi manifestée au Mexique en faveur du notariat libanais qui traverse une situation extraordinairement difficile. Sur toutes ces questions, le notariat mondial et son nouveau président peuvent compter sur le soutien inconditionnel de l'Association du notariat francophone.

### Membres de l'ANF au sein de l'UINL

- **Président** : Lionel Galliez (France)
- **Secrétaire** : Thierry Vachon (France)
- **Trésorière** : Birgit Biedermann (Suisse)
- **Membres du Conseil de direction** :  
Laurent Dejoie (France), Régine Dooch Collins (Cameroun), Mahoua Koné (Côte d'Ivoire), Christine Morin (Canada), Adam Toth (Hongrie), Ahmed Touham El Ouazan (Maroc), Mouhamed Tchassona Traoré (Togo)
- **Président de la CAAF** : OIagnika Salam (Bénin)
- **Présidente Commission Thèmes et Congrès** : Fatou Mballo Thiam (Sénégal)
- **Président Commission de Déontologie notariale** : Franck Molitor (Luxembourg)

# événement

## Forte mobilisation pour l'Assemblée générale de l'ANF 2022



Tenue sous la présidence de Laurent Dejoie, président de l'Association du notariat francophone (ANF), l'assemblée générale annuelle a eu lieu le 13 octobre 2022 en marge du 118<sup>e</sup> Congrès des notaires de France à Marseille. Une trentaine de représentants des notariats francophones y ont participé.

LE PRÉSIDENT DEJOIE, accompagné d'Abdoulaye Harissou, secrétaire général, de Laurent Fritsch, trésorier, et d'Anne-Marie Cordelle, déléguée générale, a fait un bilan de l'année écoulée :

- la campagne d'enregistrement des enfants sans identité au Niger, en partenariat avec l'OIF : elle a permis depuis son lancement, d'enregistrer plus de 45 000 garçons, filles et femmes ;
- l'opération « état civil » dans la commune des Lacs1 / Aneho au Togo avec la Fondation Urgence Identité Afrique : elle a débouché sur la remise à 2 941 enfants de leur acte de naissance ;
- la participation à l'université du notariat d'Afrique organisée avec succès par le Bénin ;

# évènement



- les interventions devant les commissions de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie à Kigali au Rwanda et devant la Commission internationale de l'état civil à Strasbourg (Entretien avec le secrétaire-général de la CIEC en page 12).

Par ailleurs, les deux conférences organisées, le 4 février 2022, sur « La société civile vecteur de la Francophonie : atouts et limites » et, le 11 mai 2022 à Paris, sur l'état civil des enfants en partenariat avec l'Académie des Sciences d'Outre-Mer ont montré le dynamisme de l'ANF. Les échanges ont également porté sur les défis de la numérisation et la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme.

## VERBATIM

### **Abdoulaye Harissou, secrétaire général de l'ANF et président du Fonds Urgence Identité Afrique**

« Nous voulons éradiquer le phénomène des enfants fantômes d'ici à 2030. L'ANF a contribué à lui donner un rayonnement international auprès des Nations Unies, de l'Unicef, de la Banque Mondiale, etc. Il faut pérenniser les actions sur le terrain en Afrique où près de 100 millions d'enfants n'ont pas d'acte de naissance. »

### **Aida Diawara, présidente de la Chambre des notaires du Sénégal (CNS)**

« Nous avons notre place dans l'Association

# évènement

du notariat francophone. L'échange ne peut être que productif. Avec l'appui du notariat francophone et du notariat mondial, nous pouvons parvenir à faire évoluer nos États. »

**Hélène Potvin, présidente de la Chambre des notaires du Québec (CNQ)**

« La numérisation de la profession est un enjeu prioritaire. De même que la formation des jeunes notaires. »

**Hicham Sabiry, président du Conseil national de l'Ordre des notaires du Maroc (CNONM)**

« L'interaction entre notariats est très importante pour voir les réalisations de nos pairs dans les autres pays, l'évolution législative, l'évolution numérique, voir comment ils travaillent dans leur pays. »

**Olagnika Salam, représentant de la Chambre des notaires du Bénin**

« Nous sommes en train de réfléchir à une formation uniforme pour tous les notaires amenés à interagir et à agir. C'est un des objectifs majeurs du notariat africain aujourd'hui. »

## OPÉRATIONS D'ENREGISTREMENT

### DES ENFANTS AU NIGER



**P**OUR LA TROISIÈME ANNÉE CONSÉCUTIVE, l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) en partenariat avec l'ANF, l'Unicef, la Chambre des notaires du Niger et d'autres partenaires, a poursuivi sa campagne d'enregistrement des enfants sans identité dans la

région de Zinder. En 2022, le programme a concerné 5 nouvelles communes où le taux d'enregistrement d'enfants de moins de 5 ans est très faible. Au 28 novembre 2022, 75 villages ont été parcourus dans le cadre des campagnes de sensibilisation sur l'importance de l'état civil ; environ 18 000 actes d'état civil ont été délivrés aux enfants ; 280 familles ont été accompagnées par les notaires dans la constitution des dossiers, et 78 agents d'état civil ont été formés.

## UN NOUVEAU PRÉSIDENT À LA TÊTE DU NOTARIAT MONDIAL



Lionel Galliez, notaire à Paris, a été élu président de l'UINL le 30 novembre 2022 lors du 30<sup>e</sup> Congrès qui se tenait à Cancun au Mexique. Il occupait précédemment les fonctions de vice-président de l'Union internationale du notariat pour l'Europe. Il a pris ses fonctions le 1<sup>er</sup> janvier 2023. L'UINL regroupe aujourd'hui 91 pays.

*L'ANF et ses 28 notariats membres sont-ils un élément important de l'UINL ?*

UNE UNION EST FONDÉE sur ce que l'on a en commun. Quand en plus du droit et des valeurs notariales nous avons en commun la langue, cela rend les échanges encore plus riches et intenses.

J'aurai à cœur de leur donner une place importante dans le travail de la prochaine législature. Je serai particulièrement à leur écoute, compte tenu du fait que, pour un président français, la francophonie est une priorité.

*Quelles seront vos priorités ?*

Le rôle d'une organisation comme la nôtre est de défendre et de promouvoir le notariat. Parmi les priorités, il y a le soutien aux notariats qui ont des difficultés ou qui veulent au contraire étendre leurs domaines d'activités, se renforcer et développer leurs compétences. Cela nécessitera de faire un panorama détaillé, en équipe avec l'ensemble des membres du Conseil de direction, de cette diversité culturelle, géographique et juridique. Ceci est ma première priorité. La seconde est de poursuivre un dialogue efficace et suivi avec les organisations internationales. C'est la vocation de l'Union que d'être l'interlocuteur de ces organisations dès lors qu'elles s'intéressent à des sujets qui nous concernent. Enfin, il s'agira pour moi de venir combler un manque, de faire la synthèse de la doctrine du notariat international sur différents sujets essentiels comme l'authenticité, le statut d'officier public, la déontologie, la responsabilité et le numérique afin que l'Union internationale devienne une source de droit volontaire, ce que les Anglo-Saxons appellent volontiers de la Soft Law, et qu'elle soit écoutée. Que lorsqu'un président de notariat national rencontre son ministre, il puisse dire : «Voilà ce que pense l'Union internationale » sur tel ou tel sujet.

## MISSION SUR L'ÉTAT CIVIL AU SÉNÉGAL



CONSTITUÉE DE LAURENT FRITSCH, trésorier de l'ANF<sup>1</sup>, d'Abdoulaye Harissou, secrétaire général de l'ANF, de Bachir Dieye, chargé de la commission de la Coopération et du Développement à l'APF, et de Michel Welterlin, producteur et réalisateur, la délégation a eu au cours de son séjour des entretiens avec Yaye Awa Mbacké, ministre conseiller du président sénégalais Macky Sall, Malick Sall, ministre de la Justice, Aida Diawara, présidente de la Chambre des notaires, et avec plusieurs députés sénégalais, Amadou Mame Diop, président de l'Assemblée nationale, Abdou Mbow, président de la commission des lois, et Mbaye Cissé, secrétaire général. Ces entretiens ont démontré la détermination des autorités sénégalaises à renforcer l'enregistrement des enfants sans identité et l'intérêt qu'elles portent aux efforts déployés par l'ANF et l'APF dans la mise en œuvre de solutions.

**PLAIDOYER** – La délégation est intervenue à la mairie de Dakar et à l'Institut français de Saint-Louis pour présenter l'action francophone sur l'état civil des enfants. À Saint-Louis, les échanges avec le public ont été riches et passionnants. Ils ont été nourris par la projection du documentaire « Enfants fantômes : un défi pour l'Afrique » de Michel Welterlin (qui prépare une bande dessinée sur le même thème<sup>2</sup>) et la présentation du livre « Les enfants fantômes » par Abdoulaye Harissou.

## L'ANF PRÉSENTE À LA SESSION DE L'APF À KIGALI

La 47<sup>e</sup> session de l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie (APF) a eu lieu à Kigali au Rwanda du 5 au 11 juillet 2022. Deux membres de l'ANF, Abdoulaye Harissou, secrétaire général, et Laurent Fritsch, trésorier, y ont participé.

APRÈS LA PARUTION DU LIVRE sur « Les enfants fantômes » en 2014, les relations entre l'APF et l'ANF se sont développées. En juillet 2015, l'APF a adopté à Berne une résolution sur les enfants sans identité encourageant les États à se doter d'un état civil. Lors de la 47<sup>e</sup> session de l'APF à Kigali :

- Abdoulaye Harissou est intervenu devant la Commission de la Coopération et du Développement sur le foncier dans l'espace francophone. La commission a décidé de créer un groupe de travail sur le titement foncier.



- Laurent Fritsch s'est exprimé devant la Commission de l'Éducation, de la Communication et des Affaires culturelles sur l'état civil des enfants. La commission a proposé que cette thématique fasse l'objet d'une action prioritaire et qu'un groupe de travail soit constitué lors d'une prochaine réunion.

1. Laurent Fritsch est également délégué pour la Francophonie et l'Afrique du Conseil supérieur du notariat français.

2. Le documentaire et la bande dessinée ont reçu le soutien de l'ANF.

# vie des chambres

## BELGIQUE

### Une réforme de la loi notariale a été adoptée en Belgique.

Le PROJET DE LOI modifiant la loi sur le notariat et introduisant le Conseil de discipline dans le Code judiciaire a été adopté à l'unanimité par la commission Justice du Parlement fédéral. Outre un certain nombre d'adaptations techniques, ce projet vise à moderniser davantage la fonction notariale en ligne avec les évolutions sociétales et numériques. Une révision de l'arrêté royal portant sur les honoraires des notaires a déjà été approuvée par le Conseil des ministres. L'entrée en vigueur des deux

textes (pour ce qui concerne la majorité des dispositions) était prévue le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

**CONGRÈS DES NOTAIRES DE BELGIQUE À BRUXELLES** – Le notariat belge a organisé son congrès biennal les 29 et 30 septembre 2022. L'objectif central de ce congrès a consisté à connecter la théorie à la réalité. Le fil rouge du congrès était l'influence de l'Europe sur le notariat. Différentes thématiques ont été abordées, telles que la digitali-

sation, le droit international privé en matière de régimes matrimoniaux et de successions, le RGPD<sup>3</sup>, le droit immobilier, la fiscalité transfrontalière et le blanchiment d'argent. Le ministre de la Justice a participé à un débat avec les présidents du notariat belge, portant notamment sur les projets de digitalisation et la réforme notariale. Il a souligné la bonne collaboration avec les institutions notariales sur la réforme et le progrès du notariat belge dans la digitalisation, qui est exemplaire.

## BULGARIE

### La Chambre des notaires de la République de Bulgarie présidée par Dimitar Tanev a participé au colloque organisé par l'Institut de recherches et d'études notariales européen (IRENE) en octobre 2022 à Paris.

**UN PEU D'HISTOIRE** – Le droit bulgare est étroitement lié au droit français, fondateur du système juridique continental. Au début (1927), les livres et les registres du système d'enregistrement foncier bulgare étaient complètement identiques à ceux du système d'enregistrement foncier français jusqu'en 1955, date à laquelle le décret n° 55-22 portant réforme de la publicité foncière a été adopté en France. Ce fait est tout à fait compréhensible car les deux systèmes sont consensuels, le moment constitutif intervenant après l'acte du notaire, qui se prononce pour éviter de faire face au cliquetis des hallebardes du litige. En Bulgarie, contrairement à la France, l'acte du notaire n'est pas encore numérique.

**COOPÉRATION NOTARIALE** – Traditionnellement, la Chambre des notaires bulgares participe à la plupart des événements organisés par le Conseil supérieur du notariat français (CSN) et il est prévu de renouveler l'accord bilatéral de coopération entre les deux chambres de notaires.

Un colloque de l'Institut de recherches et d'études notariales européen (IRENE) s'est tenu le 7 octobre 2022 à Paris au CSN. Trois notaires bulgares ont participé au colloque qui a porté sur les questions d'actualité liées à la création d'un acte authentique électronique, au cadre législatif de sa mise en place, à des questions pratiques et des présentations liées à la signature à distance d'un acte authentique électronique

par-devant un notaire en France et dans d'autres pays européens.

**ACTUALITÉS** – Le président de la Chambre des notaires de la République de Bulgarie, accompagné du directeur exécutif de l'agence des inscriptions, devait visiter les Archives centrales électroniques du notariat français, situées à Venelles près d'Aix-en-Provence. L'objectif est de découvrir en détail la structure et le fonctionnement des Archives afin d'introduire l'exemple français en Bulgarie.

Le notariat bulgare a organisé un séminaire d'automne le 19 novembre 2022 à Velingrad au cours duquel Pierre Becqué, président de la Fondation IRENE, est intervenu.



# vie des chambres

## CAMEROUN

### La Chambre nationale des notaires du Cameroun se prépare à accueillir en 2023 le Congrès des notaires d'Afrique.

**PARTICIPATION À LA XV<sup>e</sup> UNIVERSITÉ DU NOTARIAT AFRICAÏN** – Cette rencontre académique, qui s'est déroulée à Cotonou du 28 au 30 septembre 2022, a été organisée par la commission des Affaires africaines de l'Union internationale du notariat en partenariat avec la Chambre des notaires du Bénin. Dans le cadre de cette université, les réflexions ont porté sur 4 thèmes :

- la pratique de la médiation par les notaires ;
- les techniques de rédaction des contrats d'investissement ;
- le notaire et la dématérialisation ;

- le mandat pour incapacité future.

**PRÉPARATIFS DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL DE PREMIER CLERC DE NOTAIRE** – L'examen, prévu les 14 et 15 janvier 2023 à Yaoundé, permettra à la Chambre des notaires de renforcer ses effectifs afin d'assurer l'efficacité de l'activité notariale à travers une meilleure représentativité des notaires sur l'étendue du territoire national. En étroite collaboration avec la chancellerie, la Chambre des notaires travaille d'arrache-pied pour assurer le succès de l'organisation matérielle de cet examen.

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES NOTAIRES DU CAMEROUN** – Les points inscrits à l'ordre du jour de l'AG du 4 novembre 2022 à Yaoundé ont porté essentiellement sur :

- les préparatifs du Congrès des notaires d'Afrique qui sera organisé en 2023 au Cameroun ;
- l'amélioration de la collaboration entre les notaires et les institutions en lien avec la profession notariale, notamment le ministère des Domaines, du Cadastre et des Affaires foncières et le ministère des Finances.

## LIBAN

### Le nouveau président du Conseil des Notaires au Liban (CNL), Naji el Khazen, présente le notariat libanais. Créé en 2014, il est membre de l'ANF et de l'Union internationale du notariat (UINL).

LE LIBAN ÉTANT UN PAYS ARABE FRANCO-PHONE, qui a adopté le système du notariat latin. Le notaire est un officier public chargé de donner le caractère authentique aux actes et aux contrats que la loi ou les parties exigent, tout en engageant sa responsabilité au contenu du texte dans les limites et les conditions précisées par la loi professionnelle (Loi numéro 337/1994) et ses modifications.

**NOTAIRES LIBANAIS** – Les notaires sont nommés par l'État, suite à un concours organisé par le ministère de la Justice, et y sont reliés par une subordination

réglementaire. Le ministère de la Justice représente l'autorité qui contrôle les pouvoirs d'inspection administrative et financière, voire disciplinaire. Le notaire libanais jouit d'une marge d'indépendance étant personnellement tenu d'assumer la responsabilité économique de son travail et la responsabilité civile et pénale de ses fautes professionnelles.

**COMPÉTENCES** – Les compétences du notaire libanais couvrent le secteur immobilier (ventes immobilières, hypothèques...), le plan commercial (authentification des statuts de socié-

tés et des procès verbaux...), les droits individuels et familiaux (testaments en ce qui concerne les communautés non musulmanes...), les contrats (de location et de travail) et la procuration. Le notaire assure la garantie juridique et la prévention des litiges et, malgré toutes les difficultés que le pays a rencontrées à travers les années (crise économique et financière sévère), les notaires libanais continuent à assurer leurs devoirs d'une façon intègre et professionnelle.

**ORGANISATION** – Le conseil des notaires libanais créé en 2014 est une ins-

# vie des chambres

titution représentative de la profession. L'assemblée générale formée de tous les notaires du Liban élit tous les trois ans les membres du bureau du conseil : huit notaires en fonction et deux à la retraite.

Le bureau issu de l'AG élit le président, le vice-président, le secrétaire général et le trésorier. Les compétences principales du CNL sont : la supervision du bon fonctionnement de la profession et le tissage

de liens avec les organisations analogues étrangères. Le nombre de notaires au Liban approche les 300 répartis sur tout le territoire libanais.

---

## MAROC

### Les organes représentatifs du Conseil national de l'Ordre des notaires du Maroc ont été renouvelés.

Le 14 JUIN 2022, Hicham Sabiry a été élu président du Conseil national de l'Ordre des notaires du Maroc (CNONM) pour la mandature 2022 - 2025. Notaire à Casablanca depuis 2002, également député à la Chambre des représentants (première Chambre du Parlement marocain) pour un deuxième mandat, Hicham Sabiry a assuré plusieurs missions au sein de l'instance nationale ; il était notamment trésorier-adjoint du Conseil national et président du département des Études, du Développement et de la

Modernisation de la profession notariale.

Outre le président, ont été également élus cinq membres formant le bureau du CNONM aux côtés des présidents des conseils régionaux au nombre de treize.

**GÉNÉRALISATION DE L'ASSURANCE MALADIE AUX NOTAIRES** – En vertu du décret n°2.21.752, portant application de la loi n°98.15 et de la loi n°99.15, les notaires du Maroc ont adhéré à l'assurance

maladie obligatoire (AMO) ainsi qu'au régime de retraite de base, gérés par la Caisse nationale de la sécurité sociale.

La généralisation de la protection sociale pour les professions libérales et les travailleurs indépendants s'inscrit dans le cadre d'un chantier national initié sous l'impulsion du Roi du Maroc, Sa Majesté le Roi Mohammed VI. Grâce à la mobilisation et l'engagement du Conseil national, l'adhésion des notaires du Maroc s'est concrétisée dans les délais impartis.

---

## RÉPUBLIQUE DE LA MACÉDOINE DU NORD

### Plusieurs modifications et amendements ayant des effets sur les activités notariales ont été adoptés, notamment la loi sur la prévention du blanchiment d'argent et du financement du terrorisme (JO n° 151 du 4.7.2022) entrée en vigueur le 12 juillet 2022.

**CONTRE LE BLANCHIMENT** – La loi réglemente la crypto-sphère par rapport aux risques en lien avec le blanchiment d'argent et le financement du ter-

rorisme notamment les moyens de paiement virtuel, les crypto-monnaies, en tenant compte de leurs caractéristiques pseudo-anonymes. Cette loi introduit

une définition des concepts et des notions du monde virtuel dans l'échange des crypto-monnaies et introduit de nouvelles prévisions en ce qui concerne

# vie des chambres

les personnes qui font du commerce ou agissent en tant que médiateurs dans le commerce des œuvres d'art.

La loi met en place des obligations pour les fournisseurs des services et des mécanismes pour le contrôle des abus potentiels des monnaies virtuelles. Elle permet le commerce des moyens virtuels en espèces d'un montant maximum de 500 euros (en denars macédoniens) conformément aux stratégies visant à réduire l'économie grise. Cette loi introduit également une précision des concepts et notions, y compris une harmonisation supplémentaire à la 5<sup>e</sup> directive de l'Union européenne.

**CONCERTATIONS** – Deux groupes de travail avec des représentants du notariat macédonien, contribuent à l'échange d'opinions, de recommandations et de commentaires dans les domaines suivants :

**1. Évolution du Code civil** : la CNRMN est impliquée dans les sous-groupes Successions et Relations contractuelles.

**2. Préparation du Plan d'action Justice 2023-2027.** Plusieurs axes stratégiques ont été définis qui prévoient :

- le renforcement des capacités professionnelles du notariat et l'augmentation de la capacité du travail des notaires ;
- le retour de l'acte notarial conformément aux principes du notariat latin ;

- l'établissement d'un système visant à suivre les résultats et la qualité du notariat.

La loi sur le notariat a prévu une redéfinition de l'acte notarial, une simplification des démarches notariales, une efficacité plus élevée aux moindres coûts, une simplification dans la procédure de nomination et de l'organisation de l'examen notarial. En 2019, un système numérique fonctionnel a été introduit qui crée un système numérique unique visant à assurer une administration des données et dossiers notariaux. Ce système ICT doit, néanmoins, continuer à se développer en y rajoutant de nouvelles fonctionnalités et en permettant son interopérabilité aux autres systèmes informatiques dans l'administration de la justice.

---

## SUISSE

### Le 6<sup>e</sup> Congrès des notaires de Suisse a eu lieu le 15 septembre 2022 au stade Wankdorf à Berne.

PRÈS DE 200 COLLÈGUES, représentants d'autorités cantonales et fédérales ainsi que des invités venus de Suisse et d'Europe se sont réunis à Berne pour discuter avec des experts des développements à venir dans le domaine du notariat. La manifestation a notamment porté sur le processus législatif relatif à la numérisation dans le domaine du notariat (LNN). Les possibilités numériques actuelles y ont été présentées et l'avenir numérique a été esquissé.

**SÉCURITÉ JURIDIQUE** – La grande sécu-

rité juridique, c'est-à-dire la fiabilité des normes contractuelles et leur applicabilité, est l'un des principaux facteurs de succès du notariat suisse. Les modifications apportées à ce système bien équilibré doivent donc impérativement apporter une plus-value aux justiciables. C'est notamment lors de la création de bases légales telles que la LNN ou du développement d'instruments numériques tels que les archives de documents que ces principes doivent impérativement être pris en compte. Les participants au congrès étaient unanimes à ce sujet.

**AUTOUR DE LA NUMÉRISATION**– Les experts et expertes étaient d'accord que la technologie dans le domaine du notariat permettra un jour de faire plus que de simplement reproduire des processus établis, à l'origine sur papier. Peu parmi eux partageaient la crainte que la blockchain et ses affiliés déterminent le quotidien des notaires dans un proche avenir. Ces thèmes seront poursuivis en étroite collaboration avec l'Office fédéral de la justice et les cantons, toujours dans le but d'obtenir l'acceptation la plus large possible des parties prenantes.

# entretien avec...



## Nicolas Nord Secrétaire général de la CIEC

Créée en 1948/1949<sup>4</sup>, la Commission internationale de l'état civil (CIEC), basée à Strasbourg, est une organisation internationale avec pour objectifs de faciliter la coopération internationale en matière d'état civil et de favoriser l'échange d'informations entre les officiers de l'état civil. Elle a tenu son assemblée générale le 22 septembre 2022. Laurent Fritsch, trésorier de l'ANF, est intervenu au cours des travaux pour présenter les actions du notariat francophone en faveur des enfants sans identité. Nicolas Nord, secrétaire général de la CIEC, répond à nos questions.

### *Comment intervenez-vous ?*

LES MODES D'INTERVENTION sont divers. En premier lieu, la CIEC élabore des recommandations et des conventions en matière d'état et de capacité des personnes, de droit de la famille et de droit de la nationalité. Une fois adoptés, ces textes et leur mise en œuvre nécessitent un suivi. Des difficultés d'interprétation peuvent apparaître. Des résolutions interprétatives peuvent alors être adoptées par l'Assemblée générale. En deuxième lieu, la CIEC fournit des renseignements aux autorités des États membres, d'ordre juridique ou pratique, comme la mise en relation avec une autorité étrangère lorsqu'une question se pose à propos d'un acte établi par l'une et présenté à l'autre. En troisième lieu, la CIEC organise elle-même des colloques et participe à des événements du même type organisés par d'autres organisations internationales, des ONG ou des universités.

### *Pourquoi l'état civil est-il un enjeu primordial ?*

L'expression « état civil » recouvre au moins deux réalités. D'une part, elle renvoie à la situation juridique de la personne, de

sa naissance à sa mort. D'autre part, elle désigne l'ensemble des services publics chargés de la création, de la mise à jour, de la délivrance et de la conservation des actes relatifs à l'état des personnes.

Il est facile de comprendre qu'il est crucial pour un individu de démontrer sa situation dans diverses circonstances : pour s'inscrire à l'école, acheter un bien immobilier, faire valoir ses droits dans une succession, se marier... La preuve est facilitée si le service de l'état civil fonctionne de manière satisfaisante.

### *Pouvez-vous donner des exemples d'actions ?*

Elles sont nombreuses puisque la CIEC existe depuis plus de soixante-dix ans. L'exemple le plus significatif est celui des formulaires plurilingues. Il s'agit de modèles d'actes, annexés aux conventions, qui permettent de contourner la difficulté, classique au niveau international, de la traduction des documents. Concrètement des formulaires-type sont établis. Ils comportent la traduction des différentes mentions de l'acte dans les langues officielles des États parties. Dans les conventions les plus

récentes, cette méthode a été perfectionnée par le système du codage qui consiste à assortir chaque mention figurant sur les formulaires-type d'un numéro. L'ensemble de ces énonciations et numéros sont compilés dans un lexique qu'il suffit de consulter pour pouvoir comprendre l'acte.

### *Quel rôle l'ANF peut-elle jouer dans le renforcement de l'état civil ?*

L'ANF, par son rayonnement international et son dynamisme, a la capacité de sensibiliser les États sur l'importance de se doter d'un état civil efficace ainsi que sur la nécessité de procéder à des régularisations, notamment pour les personnes dépourvues d'actes de naissance. La collaboration entre l'ANF et la CIEC est donc logique puisque les préoccupations des deux organisations sont proches. Un cap pourrait être franchi : l'ANF pourrait devenir membre à part entière de la CIEC et participer à l'ensemble de ses travaux. L'expérience pratique des notaires serait notamment bénéfique dans les groupes de travail que nous mettons en place.

RETROUVEZ L'INTÉGRALITÉ  
DE CET ENTRETIEN SUR LE SITE DE  
L'ASSOCIATION DU NOTARIAT FRANCOPHONE :  
<https://notariat-francophone.org>  
COMMISSION INTERNATIONALE DE L'ÉTAT CIVIL :  
<https://www.ciec1.org/>